

# Intérêt confirmé des missions de l'Irfel

**L'utilité de l'Irfel (association française des stations d'expérimentation en fruits et légumes),**

comme lieu d'échanges entre les directeurs et décideurs des stations d'expérimentation françaises, a été réaffirmée par ses membres lors de son AG qui s'est tenue en Alsace lors du Grand show des fruits et légumes.



**L'IRFEL EST INTERVENU SUR LA THÉMATIQUE** de la création variétale lors du Grand Show des fruits et légumes d'Alsace.

L'Irfel a profité du Grand Show des fruits et légumes (voir page 19) pour tenir son assemblée générale en Alsace. Les membres de cette Association française des stations d'expérimentation en fruits et légumes ont réaffirmé l'intérêt de cette structure comme lieu d'échanges sur des problématiques de gestion des stations : administratives, juridiques, sociales et financières. Les premières réunions ont abordé des thématiques spécifiques comme la gestion de l'épidémie de Covid 19, l'optimisation du crédit impôt recherche ou les Bonnes pratiques expérimentales (BPE). « *Bien que nous travaillions sur des espèces différentes, nous faisons le même métier et nous partageons des problématiques communes* », témoignait Damien Penquilly, Directeur du Caté (Bretagne). L'Association compte aujourd'hui 15 stations adhérentes dont deux l'ont rejointe en 2021 :

le Pôle Légumes Région Nord et la Sefra. L'Irfel (Innovation et recherche en fruits et légumes) fédère aujourd'hui les deux tiers des stations d'expérimentation gouvernées par des producteurs de fruits et légumes.

## Mettre en avant l'expertise de chacun

L'Assemblée générale a été l'occasion de dissiper une incompréhension qui ternissait les relations avec le CTIFL. « *Nous n'avons aucune velléité de faire ombre à notre institut technique*, affirmait Vincent Schieber, président de l'Irfel, devant le président du CTIFL. *Au contraire, nombre de nos adhérents s'appuient sur son expertise technique et scientifique pour mener à bien des projets collaboratifs.* » L'année 2021 a vu le projet de communication de l'Irfel, débuté en 2020 sur la communication digitale,

se décliner sur des supports papier. L'objectif est de mettre en avant l'expertise de chaque station « *pour que chaque producteur puisse en quelques clics trouver un expert sur le sujet qui le préoccupe. Cela fonctionne également pour les sociétés d'agroalimentaires qui souhaitent valider l'efficacité de leurs produits.* »

## Visite des deux stations alsaciennes

Suite à l'AG les membres étaient invités à visiter les installations de la station de Verexal et à rencontrer des salariés de Planète Légumes, les deux stations d'expérimentation adhérentes d'Alsace. L'Association fruits et légumes d'Alsace, hôte de l'évènement, a aussi décrit son fonctionnement et ses objectifs. Ses actions sur la promotion des fruits et légumes alsaciens, sous la marque « Fruits et légumes d'Alsace », ont été montrées lors d'une visite d'un Auchan et la rencontre avec un couple de producteurs fournisseurs en direct de ce magasin. ☎

**Maude Le Corre**

## EN BREF

**Plus de 200 000 élèves ont effectué leur rentrée** dans l'enseignement agricole. 45 % d'entre eux préparent un bac professionnel. Depuis septembre 2022, de nouvelles certifications relevant de la formation professionnelle continue et par apprentissage y sont proposées, notamment un certificat de spécialisation avec option « conduite de productions maraîchères ».

**La création d'un groupe de travail « Truffe » au sein du Conseil** spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer a été annoncée par le président de la Fédération française des trufficulteurs (FFT) en septembre dernier. Celui-ci réunit l'ensemble des acteurs de cette filière.

## Le collectif de l'échalote traditionnelle de Bretagne s'engage dans une

démarche IGP afin de faire reconnaître la dénomination « Echalote de Bretagne ». La zone géographique proposée couvre l'ensemble des communes du Finistère et des Côtes-d'Armor, situées à moins de 20 km de la Manche ou de l'océan Atlantique. Depuis janvier 2022, les membres travaillent collectivement à la définition d'un cahier des charges établissant des conditions de production nécessaires pour obtenir la dénomination.

## La surreprésentation de tomates d'importations marocaines dans les rayons des grandes surfaces et la faiblesse réglementaire portant sur l'information consommateur sur l'origine ont été dénoncées par les producteurs de tomates, membres de Légumes de France, lors d'opération dans les rayons en septembre.

